



Votre Comité d'Entreprise n'est pas qu'une instance de choix et de gestion des œuvres sociales. Il est chargé de représenter l'expression collective des salariés et de prendre en compte leurs intérêts dans les décisions relatives à la vie dans l'entreprise :

- les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés,
- leurs conditions de vie dans l'entreprise,

Le SNU Bourgogne vous informe mensuellement des principaux dossiers vus en CE et des décisions prises, avec leurs impacts sur votre quotidien.

Réunion de la Bourgogne et de la Franche-Comté

Fusion des régions pour le SNU, regroupement des établissements de Pôle emploi pour la Direction

Rappel de certains votes : en conseil d'administration, CFTC et CFDT ont voté pour. En CCE, CDFT a voté pour et CFTC contre...

Le SNU a voté contre cette réforme, bâclée pour certaines régions et qui va fortement impacter les fonctions supports.

Le Directeur Régional a tenu un discours très rassurant sur les modalités, sans apporter pour le moment beaucoup d'informations. Cependant, les grandes manœuvres ont commencé et curieusement, alors que les responsables devraient être en surnombre, la DG nous impose l'arrivée d'un nouveau Directeur Régional Adjoint, issu de l'Ile de France.

Ne nous leurrions pas, il va falloir se redéployer et faire des économies : toutes les structures parapubliques y passent et Pôle emploi ne sera pas épargné.

Le CE sera informé à la rentrée sur les changements d'organisation et d'organigramme du futur périmètre Bourgogne / Franche-Comté et nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Retrouvez plus d'infos en suivant le lien ci-dessous

[4 pages SNU Fusion des régions à Pôle Emploi](#)

Inscription et premier entretien

Disparition de l'EID et « Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi » (NPDE)

NPDE sera déployé à la rentrée en Franche-Comté et début 2016 en Bourgogne.

L'inscription et la constitution du dossier d'indemnisation se feront en ligne. Pôle emploi va exiger de la plupart des demandeurs d'emploi de saisir eux-mêmes tous les éléments du dossier d'indemnisation.

Pour ceux rencontrant des difficultés pour s'inscrire en ligne, Pôle emploi a prévu une assistance via 3949 du lundi au vendredi de 8h à 17h [sous-traitée !]. Ils pourront aussi venir en agence (quand celles-ci seront ouvertes !),

voire s'inscrire sur les bornes informatiques des futures maisons de service public. Malheureusement, celles-ci ne sont majoritairement qu'en projet...

Ces carences sur l'appui aux DE les plus en difficultés seront facteurs d'exclusion.

Le premier entretien (dit « de situation ») sera exclusivement centré sur le diagnostic de recherche d'emploi.

Le SNU salue la disparition programmée de l'EID, qu'il demandait depuis sa mise en œuvre, celui-ci lui ayant toujours paru une fausse bonne idée. Ce « nouveau » parcours va permettre :

- que le traitement de la demande d'allocation soit fait avant l'entretien de situation
- que le premier entretien de suivi soit plus proche du premier entretien

Conséquence majeure de la manière dont la direction met en place ce changement : un renforcement de la politique d'appauvrissement des métiers et d'hyper-spécialisation :

- les Conseillers à Dominante Entreprise ne feront pas ce nouvel entretien de situation. Ils ne réaliseront donc plus aucun entretien avec les DE, ce qui va les éloigner encore plus du métier de conseiller tel que nous le concevons. Comment sera possible la mobilité professionnelle dans quelques années, alors que l'établissement a annoncé que le changement de dominante sera impératif dans le parcours des conseillers ?

- les Conseillers en Gestion Des Droits ne feront cet entretien que s'ils ont un portefeuille DE...ce qui est le cas pour peu d'entre-eux, la direction les recentrant sur les tâches de liquidation et de GDD

- donc seuls les conseillers ayant un portefeuille de DE assureront l'entretien de situation (seulement 1/3 du personnel de PE !!!). Toute cette charge va reposer essentiellement sur les Conseillers à Dominante Demande, qui n'arrivent déjà plus à sortir la tête hors de l'eau. Leur champ d'activité devient de plus en plus spécialisé.

Cette hyper-spécialisation serait-elle un retour au taylorisme ? Quelles seront les conséquences sur les possibilités d'évolution professionnelle de chacun ?

Pourquoi l'établissement choisit-il sciemment d'appauvrir nos métiers ?

Le SNU assimile cette décision à un enterrement de première classe de la fusion, cet EID emblématique étant le seul acte professionnel que Pôle emploi pouvait mettre en avant...

Point divers

Réservation d'hôtels : après les billets de train, Sélectour devient le passage obligé pour l'hôtellerie. Au-delà de la complexité supplémentaire pour les agents qui l'utilisent peu, nous constatons un nouvel appauvrissement des activités du Pôle déplacements, confiné essentiellement à un rôle de contrôle. **Serait-ce une disparition programmée de ce service ?**

Voyages : avec un peu de patience, les projets sont arrivés à maturité. Des week-ends prolongés en novembre à Rome, Lisbonne et Prague ont été votés par le CE.

Vos contacts :

Elus CE :

francoise.voisenet@pole-emploi.fr

sylvie.selaries@pole-emploi.fr

fabienne.amico@pole-emploi.fr

soumaya.mansar@pole-emploi.fr

veronique.delice@pole-emploi.fr

emmanuel.berthaud@pole-emploi.fr

Représentant Syndical :

michel.ramillon@pole-emploi.fr